

Direction de la Culture et des Relations Internationales  
Service des musées

Mise en vente et mise en gratuité des catalogues Triennale "Chaleur humaine" et du magazine "Beaux-Arts Magazine" consacré à la Triennale "Chaleur humaine" à la boutique du LAAC

Le Maire de la Ville de Dunkerque

Vu l'article L 2122. 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 en application du texte susvisé,

Considérant que dans le cadre de la Triennale Art & Industrie « Chaleur humaine » organisée du 10 juin 2023 au 14 janvier 2024, des catalogues supplémentaires et le magazine « Beaux-Arts Magazine » sont mis en vente à la boutique du LAAC,

Considérant la nécessité de préciser le nombre exact d'articles mis en vente à la boutique du LAAC et le nombre d'articles mis en gratuité,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

Les articles suivants sont mis en vente à la boutique du LAAC à la date du 19 juillet 2023 :

- Catalogue Triennale « Chaleur humaine » (prix public : 20 €) : 200 exemplaires en français
- Catalogue Triennale « Chaleur humaine » (prix public : 20 €) : 100 exemplaires en anglais
- Beaux-Arts Magazine Triennale « Chaleur humaine » (prix public : 10 €) : 300 exemplaires

Les articles suivants sont mis en gratuité au LAAC :

- Catalogue Triennale « Chaleur humaine » : 160 exemplaires en français
- Catalogue Triennale « Chaleur humaine » : 100 exemplaires en anglais
- Beaux-Arts Magazine Triennale « Chaleur humaine » : 629 exemplaires

#### **Article 2 :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Dunkerque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dunkerque, le 04/08/23

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE  
EXECUTOIRE A COMPTER DU 04/08/23  
Identifiant de télétransmission:  
059-200027159-20230804-47465-AU-1-1

Patrice VERGRIETE

Maire de la Ville de Dunkerque